MISSION 6E · EMC · ÉCOLE ET CITOYENNETÉ · P3

# À quel âge la scolarisation est-elle obligatoire ? en CM2 : leçon, exercices et évaluation

Mission 6e

CM2 | Difficulté ★★★ | 30 min | Objectif : À quel âge la scolarisation est-elle obligatoire ? | Vidéoprojection

**Compétence visée (programme) :** À quel âge la scolarisation est-elle obligatoire ?

## Nova te résume l'essentiel

- Nova te le confirme : en France, l'instruction est obligatoire de 3 ans à 16 ans.

- Tu peux recevoir cette instruction dans une école publique, une école privée ou, dans certaines situations autorisées, en famille.
- Après 16 ans, l'instruction n'est plus obligatoire, mais une obligation de formation continue jusqu'à 18 ans.

# La leçon

## Grandir, apprendre et devenir citoyen

En France, chaque enfant a le droit d'apprendre. Aller à l'école, découvrir des connaissances, apprendre à lire, écrire, compter, réfléchir et vivre avec les autres permettent de préparer son avenir. L'instruction aide aussi chacun à comprendre ses droits et ses devoirs, à respecter les autres et à participer à la vie de la société. C'est pourquoi la loi fixe une période pendant laquelle l'instruction est obligatoire. Une obligation est une règle que chacun doit respecter. Elle ne dépend pas seulement de l'envie d'un enfant ou de ses parents : elle est prévue par la loi. Retiens bien le mot important : la loi parle d'abord d'instruction obligatoire. Cela signifie que chaque enfant doit recevoir un enseignement. Le plus souvent, cet enseignement est reçu à l'école. Nova te conseille

de distinguer les mots : la scolarisation désigne le fait d'être inscrit et accueilli dans une école ; l'instruction désigne le fait d'apprendre grâce à un enseignement. Tu as peut-être déjà lu la question sous la forme « à quel âge la scolarisation est-elle obligatoire ? ». Cette façon de dire les choses est courante, mais elle est imprécise : la loi ne rend pas obligatoire la scolarisation elle-même, mais l'instruction. Dans cette leçon, tu apprendras à répondre avec le mot juste.

## La règle à connaître

En France, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants âgés de 3 ans à 16 ans. Elle commence à la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint 3 ans et se termine à 16 ans. Attention : ce n'est pas la scolarisation qui est obligatoire en elle-même, mais l'instruction ; elle est reçue le plus souvent à l'école, mais peut aussi l'être en famille dans certaines situations autorisées.

## Comprendre les âges sans se tromper

Pour répondre à la question « À quel âge l'instruction est-elle obligatoire ? », donne la réponse complète : de 3 ans à 16 ans. Ne réponds pas seulement « à 3 ans », car cela n'indique que le début, ni « jusqu'à 16 ans » sans préciser le début : l'expression « de 3 ans à 16 ans » donne les

deux repères. Un détail à connaître : l'obligation commence à la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant fête ses 3 ans. Pour retenir la règle, pas besoin de calcul compliqué : vérifie si l'âge se situe entre 3 ans et 16 ans. Si oui, l'instruction est obligatoire. Avant 3 ans, elle ne l'est pas encore ; à partir de 16 ans, elle est terminée, mais d'autres règles prennent le relais.

## Repère les différentes situations

| Âge ou situation | Instruction obligatoire ? | Ce qu'il faut retenir |
|---|---|---|
| Avant 3 ans | Non | L'enfant peut être accueilli à l'école, mais l'instruction n'est pas encore obligatoire. |
| De 3 ans à 15 ans inclus | Oui | L'enfant doit recevoir une instruction. |
| À 16 ans | La période d'instruction obligatoire s'achève | Le jeune doit ensuite respecter l'obligation de formation jusqu'à 18 ans. |

| | | |
|---|---|---|
| De 16 ans à 18 ans | Non, pour l'instruction obligatoire | Une formation, un emploi ou un accompagnement vers un projet doit être suivi. |

## École obligatoire ou instruction obligatoire ?

Dans la vie courante, on entend souvent dire : « L'école est obligatoire. » Cette phrase aide à comprendre l'idée générale, car la grande majorité des enfants vont à l'école. Pourtant, la formule exacte est « l'instruction est obligatoire », et non « la scolarisation est obligatoire ». Pourquoi cette précision est-elle utile ? Parce qu'un enfant peut recevoir son instruction dans plusieurs cadres prévus par la loi. Il peut être inscrit dans une école publique. Il peut aussi fréquenter une école privée. Dans des situations particulières et selon des règles précises, l'instruction peut être donnée en famille, avec une autorisation et des contrôles. Dans tous les cas, l'enfant doit apprendre. Ses responsables doivent veiller à ce qu'il reçoive un enseignement. Ne conclus donc pas qu'un enfant qui n'est pas dans un bâtiment scolaire n'apprend pas forcément : il peut être instruit autrement, si les règles sont respectées. À l'inverse, il ne suffit pas de dire « je reste chez moi » pour ne plus apprendre : pendant la période obligatoire, l'instruction doit être assurée.

## Utilise le vocabulaire précis

- La loi : ensemble de règles décidées pour organiser la vie en société.
- L'instruction : les apprentissages et les connaissances reçus par un enfant.
- La scolarisation : le fait d'être inscrit et accueilli dans une école.
- Obligatoire : que l'on doit faire parce qu'une règle l'impose.
- Responsables légaux : adultes qui ont la responsabilité de veiller sur l'enfant et à son éducation.
- Obligation de formation : de 16 ans à 18 ans, le jeune doit poursuivre une formation, être en emploi ou être accompagné dans un projet.

## Après 16 ans : continue à préparer ton avenir

À 16 ans, l'instruction obligatoire prend fin, mais cela ne veut pas dire qu'il faut arrêter tout apprentissage ni qu'un jeune est laissé seul. Jusqu'à 18 ans, il existe une obligation de formation, une règle différente de l'instruction obligatoire. Elle demande au jeune de poursuivre un parcours : continuer des études, suivre une formation, travailler dans certaines conditions ou être accompagné pour construire son projet. Nova te donne un repère simple : 3 et 16 concernent l'instruction ; 16 et 18 concernent la poursuite d'un parcours de formation.

## Évite une confusion fréquente

> Ne dis pas : « Après 16 ans, il n'y a plus aucune règle. » C'est faux. Après 16 ans, l'instruction obligatoire est terminée, mais l'obligation de formation concerne les jeunes jusqu'à 18 ans.

## Répondre correctement à une question

Suis une méthode courte pour répondre avec précision. D'abord, repère le sujet de la question : parle-t-elle de l'instruction, de l'école ou de la formation ? Ensuite, cherche les deux âges utiles : pour l'instruction obligatoire, ce sont 3 ans et 16 ans. Enfin, formule une phrase complète, par exemple : « En France, l'instruction est obligatoire de 3 ans à 16 ans. » Si la question demande une explication, ajoute que cette obligation permet à chaque enfant de recevoir un enseignement et de préparer sa place de citoyen. Si l'on te demande ce qui se passe après 16 ans, précise : « L'instruction n'est plus obligatoire, mais le jeune doit respecter l'obligation de formation jusqu'à 18 ans. » Une réponse complète montre que tu connais la règle et que tu emploies le bon vocabulaire.

## Vérifie ta réponse avant de la rendre

- Écris « de 3 ans à 16 ans » pour parler de l'instruction obligatoire.
- Utilise le mot « instruction » plutôt que « scolarisation » lorsque tu parles de l'obligation.

- Indique que l'école est la situation la plus fréquente, sans oublier les autres cadres autorisés.
- Distingue l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans et l'obligation de formation jusqu'à 18 ans.
- Rédige une phrase complète, claire et facile à comprendre.

## Un exemple de réponse rédigée

> Question : « À quel âge l'instruction est-elle obligatoire en France ? » Réponse : « En France, l'instruction est obligatoire de 3 ans à 16 ans. Elle est le plus souvent reçue à l'école. Après 16 ans, le jeune doit poursuivre une formation ou être accompagné jusqu'à 18 ans. »

## Exemples résolus

### Trouver la règle correspondant à un âge

**Énoncé.** Lina a 12 ans. Est-elle concernée par l'instruction obligatoire ?

1. Repère l'âge de Lina : elle a 12 ans.
2. Compare cet âge à la période obligatoire : de 3 ans à 16 ans.
3. Constata que 12 ans se situe dans cette période.

**4.** Rédige une phrase complète.

**Résultat :** Oui, Lina est concernée par l'instruction obligatoire, car elle a 12 ans et que l'instruction est obligatoire de 3 ans à 16 ans.

### Distinguer deux obligations

**Énoncé.** Yanis a 17 ans. Quelle règle le concerne : l'instruction obligatoire ou l'obligation de formation ?

**1.** Repère l'âge de Yanis : il a 17 ans.

**2.** Rappelle que l'instruction obligatoire s'arrête à 16 ans.

**3.** Rappelle que l'obligation de formation concerne les jeunes jusqu'à 18 ans.

**4.** Choisis la règle qui correspond à 17 ans.

**Résultat :** Yanis est concerné par l'obligation de formation jusqu'à 18 ans. L'instruction obligatoire s'est terminée à 16 ans.

## Les astuces de Nova



**Le code 3 à 16**

Nova range les deux nombres dans cet ordre : 3 pour commencer à apprendre obligatoirement, 16 pour finir l'instruction obligatoire.



**Le pont vers 18**

Après 16, imagine un petit pont qui mène jusqu'à 18 : il rappelle l'obligation de formation.



**Le bon mot**

Quand tu veux répondre comme un expert, dis « instruction obligatoire ». C'est plus précis que « école obligatoire » ou « scolarisation obligatoire ».

# Mes exercices

### 1 Repère les bons âges ★☆☆

*Complète chaque phrase avec l'âge qui convient.*

1. L’instruction obligatoire commence à _____ ans.
2. L’instruction obligatoire se termine à _____ ans.
3. L’obligation de formation concerne les jeunes jusqu’à _____ ans.

## 2 Vrai ou faux ? ★☆☆

*Indique si chaque affirmation est vraie ou fausse.*

1. L’instruction est obligatoire de 3 ans à 16 ans.
2. Après 16 ans, il n’existe plus aucune obligation.
3. L’instruction peut être reçue dans une école publique ou privée.

## 3 Choisis le mot précis ★☆☆

*Choisis la bonne réponse.*

1. Le fait d’apprendre grâce à un enseignement s’appelle : a) l’instruction ; b) la récréation ; c) le trajet ; d) le repas.

**2.** Le fait d’être inscrit dans une école s’appelle : a) la formation ; b) la scolarisation ; c) la sanction ; d) l’évaluation.